

Bilan des réalisations et des tendances en lexicographie québécoise

Jean-Yves Dugas

Volume 17, numéro 2, 1988

Problèmes de lexicographie en Amérique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/602627ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/602627ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (imprimé)

1705-4591 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dugas, J.-Y. (1988). Bilan des réalisations et des tendances en lexicographie québécoise. *Revue québécoise de linguistique*, 17(2), 9–35.
<https://doi.org/10.7202/602627ar>

Résumé de l'article

La lente maturation de la lexicographie au Québec depuis plus d'un siècle permet d'établir un bilan caractérisé par la présence du purisme, d'un certain normativisme, de la correction de la faute linguistique et de la chasse à l'anglicisme surtout de 1880 à 1960. Dans la période subséquente (1960-1987), dans le sillage de travaux de nature dialectologique, de compilations marquées au coin de l'amateurisme ou de véritables produits lexicographiques se dégage peu à peu la nécessité de produire un dictionnaire du français québécois de nature différentielle, basé sur des recherches historico-descriptives systématiques. Après l'époque de l'épuration d'une langue mâtinée d'anglais, suivie d'une période axée sur sa description, la communauté lexicographique québécoise est prête à entrer dans l'ère de la comparaison de sa langue avec celle de la communauté francophone.

BILAN DES RÉALISATIONS ET DES TENDANCES EN LEXICOGRAPHIE QUÉBÉCOISE

Jean-Yves Dugas

Quoique relativement récente — à peine un siècle d'existence —, l'activité lexicographique au Québec a suscité suffisamment de travaux et de réflexions pour qu'on puisse en dresser un bilan qui, pour sommaire qu'il soit dans les limites matérielles auxquelles nous sommes soumis, permettra d'en dégager les perspectives essentielles. Jusqu'à présent certains chercheurs ont déjà établi globalement les grands courants tant passés qu'actuels du phénomène lexicographique québécois, tout particulièrement Juneau (1977) et Gendron (1986). D'autres en ayant balisé la prospective comme Boisvert (1985) ou Poirier (1986), nous désirons toutefois reprendre la question en mettant plus spécifiquement en lumière le processus méthodologique utilisé dans la majorité des cas.

Cette démarche apparaît d'autant plus s'imposer qu'un colloque organisé par l'équipe du Trésor de la langue française au Québec en 1985 (Boisvert 1986) a fait la part généreuse aux problèmes méthodologiques rencontrés dans la préparation d'un dictionnaire de la langue québécoise, témoignage éloquent de la préoccupation de linguistes québécois contemporains. En outre, le volet méthodologique constitue la clef de voûte de toute entreprise sérieuse de constitution d'un dictionnaire et, à partir du principe que le passé demeure garant de l'avenir, l'examen de la production lexicographique au Québec envisagée dans cette optique s'impose afin de mieux saisir les choix auxquels les lexicographes d'ici ont été contraints.

On s'accorde généralement à sérier la lexicographie québécoise en trois grands axes diachroniques principaux, lesquels en dépit de leurs disproportions temporelles constituent des temps forts qui ont marqué ou marquent chacun à leur manière une étape importante dans l'évolution de la consignation des faits langagiers québécois.

Les spécialistes reconnaissent à cet égard au *Glossaire du parler français au Canada* (Société du parler français au Canada 1930) un rôle de premier plan, de pivot, de charnière majeure dans l'économie générale de la lexicographie québécoise. Ainsi, après une période qui couvre les deux derniers siècles et qui est marquée au coin du pionniérisme linguistique, le *Glossaire*, paru en 1930, demeure aussi bien pour les chercheurs de l'époque que ceux d'à présent le phare auquel on s'en remet pour toute prospection de base quant à notre langue, eu égard à sa richesse intrinsèque et à l'esprit qui a présidé à son élaboration. Précédé d'une période au cours de laquelle ceux qui se préoccupaient de la langue d'ici démontrent davantage un souci de condamner et de rectifier nos travers langagiers que d'en fournir un tableau fidèle ou à tout le moins objectif, il sera suivi d'une panoplie d'ouvrages au ton plus mesuré et à la teneur scientifique beaucoup plus rigoureuse, à l'exception de l'épisode Bergeron (1980), sur lequel nous reviendrons.

L'ère de la découverte

Le premier véritable ouvrage lexicographique québécois, mieux franco-québécois, bien qu'élémentaire, est sans l'ombre d'un doute les *Façons de parler* (Potier 1743-1758) du jésuite belge Pierre-Philippe Potier, constitué de notes prises par l'auteur au cours de ses déplacements à compter de son départ de la Belgique pour venir en Nouvelle-France à titre de missionnaire : Pays-Bas, Québec, Lorette, de Cataract à Niagara, de Québec au Détroit... Ses observations au nombre environ d'un millier portent sur l'histoire, la géographie, les sciences sociales, les faits qu'il croyait dignes d'intérêt; par exemple, les effets de quelques plantes, les mœurs de certains animaux, les façons de s'exprimer des Amérindiens, etc.

Les observations du père Potier se présentent tantôt sous la forme d'équivalents explicatifs : «*coulée* i.e. chenail sans issue», «*micoine*, f., i.e. cuillère dont se servent les Sauvages», tantôt comme un contexte, généralement une phrase, qui fournit le sens d'un vocable : «la rivière *charrie* à plein», «un conte de ma *commère* l'oie», tantôt enfin sous la forme de l'équivalent en français général : «*barbe* d'hameçon, i.e. crochet», «*licher*, i.e. lecher», «*crocsignole* f. ou beigne, i.e. pâtisserie».

Le grand mérite de cette œuvre réside surtout dans la présentation qui se veut objective de la langue parlée par les Québécois moyens du XVIII^e siècle qui ont dû s'adapter au rude climat d'ici, ainsi qu'en témoignent des néologismes comme *balise*, *carriole*, *poudrerie*, *traîne*, et composer avec les Autochtones (*micoine*, *maskinongé*, *achigan*, *matachias*). Ils n'ont cependant pas oublié leur mère-patrie comme en font foi les nombreux mots de souche française qui émaillent les *Façons de parler* comme *savon*, *tournailler*, *inamovible*, *plumitif*, etc. En dépit d'une absence totale de formation en linguistique, carence sans doute heureuse, Potier consigne sans les commenter les phénomènes lexicaux, syntaxiques ou autres qu'il constate, de manière neutre, sans aucun appareil critique, en accord avec le contexte de son époque. À la manière d'un dialectologue pur de toute influence de l'école, il fournit une matière riche, sans surcharge d'érudition qui, en dépit de nombreux errements explicatifs immanquables, lui assure le titre de père de la lexicographie québécoise.

C'est au premier maire de Montréal, Jacques Viger, que le Québec doit son premier dictionnaire de langue ou du moins demeure-t-il le premier Québécois à avoir retenu le vocable *dictionnaire* dans le titre de son recueil, *Néologie canadienne ou Dictionnaire des mots créés en Canada...* (Viger 1810), ouvrage inachevé. S'inspirant des observations du père Potier, il consigne trois types de mots : les mots créés au Canada, les mots à orthographe et à prononciation différentes de celles ayant cours en France et les mots étrangers, au total près de 400 entrées. Toutefois, la stricte discrétion dans les commentaires dont fait preuve Potier cède la place ici à une présence davantage envahissante du lexicographe. Les observations nombreuses et circonstanciées fournissent d'utiles précisions d'ordre géolinguistique (*canard*, *amarrer*), d'ordre sémantique (*bombe*, *cantine*), de nature interlinguistique (anglicismes *confortable*, *appointment*, ...) ou témoignent de l'opinion de l'auteur (*bourasser*, *brunante*, *cajeux*, *côte*, etc.). Il les assortit en outre de jugements du type «Il n'est pas français», «C'est un mot bas», «Ces phrases sont de purs anglicismes». Parfois, une expression neutre comme «ici nos habitants font usage...» met l'accent sur la spécificité de tel vocable ou de telle tournure dans une optique de description différentielle. Ainsi, on décèle déjà l'attitude purisante, qui régnera en maître pendant un bon moment dans la lexicographie postérieure, quoiqu'elle ne s'exerce chez Viger qu'avec encore une grande timidité.

Il convient toutefois de signaler qu'il a effectué deux versions de son texte et lui a adjoint une annexe, aspects dont les éditeurs de la Société du parler français au Canada n'ont pas tenu compte et dont Juneau (1977, pp. 22-24) s'applique à démontrer les conséquences tout en appelant de ses vœux «une bonne édition critique» (p. 21). Suzelle Blais (1982) a comblé cette lacune d'une certaine manière en préparant une édition des manuscrits de 1810 sous une forme qui demeure cependant encore non publiée.

À la recherche du juste milieu lexicographique

La langue québécoise a donné naissance à divers ouvrages dont la nature lexicographique même se révèle souvent partielle, certains auteurs revêtant le froc de censeur du langage davantage que celui de lexicographe. Cependant, l'examen de quelques relevés antérieurs au *Glossaire* d'Oscar Dunn (1880) comme ceux de Potier, de Viger et de Maguire (1841) «permet d'une part de connaître les éléments linguistiques qui, les premiers, ont retenu l'attention des observateurs de la langue et, d'autre part, de mieux comprendre les attitudes de ces derniers vis-à-vis du parler français d'alors» (Lapierre 1981, p. 337).

À cet égard, il convient de replacer dans le contexte de l'époque l'ensemble des travaux de nature lexicographique examinés ci-après, et parus au cours du XIXe siècle et au début du XXe siècle. Bien que nombre de commentateurs aient souligné, voire dénoncé l'attitude corrective adoptée par les «lexicographes» d'alors, il est important de bien saisir les motifs auxquels ils obéissaient. Au cours de ce siècle et demi, l'omniprésence de l'anglais au détriment du français marque de son empreinte la presque totalité des facettes essentielles de la vie québécoise : le commerce, l'économie, la culture, le travail, l'administration publique. Le phénomène de l'anglicisation du français québécois atteint alors des proportions fort inquiétantes. Dans cette optique, il est plus aisé de comprendre la réaction des auteurs du moment qui, redoutant la généralisation d'un système linguistique composite, se sont efforcés de combattre la faute de langage et l'anglais, le véritable «ennemi». En conséquence, la prolifération de recueils orientés vers la correction de la langue et le souci d'éradication de l'anglicisme paraissent normaux dans les

circonstances. Malgré certaines exagérations langagières ou attitudes outrancières, observables chez ces auteurs et inévitables dans un domaine qui suscite autant d'émotivité que la langue, il faut aborder ces œuvres en gardant à l'esprit la conjoncture particulière dans laquelle elles ont été produites. On pourra mieux ainsi et davantage objectivement les apprécier et les interpréter.

Le *Manuel* de l'abbé Thomas Maguire s'inscrit dans la foulée des préoccupations de Viger quant à une attitude prescriptive adoptée à l'endroit de la langue d'ici ainsi qu'à la recension et à la solution des principaux problèmes observés dans son usage, comme le précise l'auteur lui-même dans son *Avertissement* : «Ayant exposé les difficultés les plus communes de la langue, il était naturel de fournir un tableau des expressions incorrectes et dénaturées, qui en altèrent la beauté et les règles : [...]» (Maguire 1841, p. 1).

Quatre blocs principaux constituent l'essence du *Manuel* : 1) Manuel des difficultés les plus communes de la langue française (414 entrées); 2) Recueil de locutions vicieuses (228 entrées); 3) Prononciation figurée de plusieurs mots qui peuvent embarrasser les jeunes élèves (197 vocables); 4) Mots barbares et dénaturés, usités chez le peuple, avec leur corrigé (123 lexèmes). L'auteur y aborde de manière inégale les problèmes classiques relatifs à l'accent, à l'accord du verbe, à la concordance des temps, à l'utilisation de la majuscule et du trait d'union, à la prononciation, etc., dans une optique qu'il veut pédagogique. Signalant certains anglicismes (*toast, grocery, soupe au barley, demander excuse*), il dénonce notamment l'utilisation de ce qu'il étiquette comme des «locutions vicieuses» archaïques (*butin, cassot, picote volante, beurrée*) ou des termes maritimes transposés dans la langue générale comme *greyer, caler, embarquer, débarquer*, ... ou encore des barbarismes dont il fournit l'équivalent en français correct (*abryer, ber, respir*).

Faisant preuve d'un purisme parfois poussé et d'une volonté arrêtée d'aligner le franco-qubécois de son époque sur le doux langage de la mère-patrie, l'abbé Maguire, malgré une honnête intention de proposer à la jeunesse étudiante un modèle linguistique sans compromis, n'a pas manqué de soulever l'ire de certains penseurs de son époque. En particulier, il a provoqué une énergique riposte de la part de l'abbé Jérôme Demers avec lequel il engagea une vive polémique dont N.-E. Dionne (1912) a retracé l'essentiel. Cependant, le sort réservé à son livre, premier

véritable traité sur la langue québécoise et ses particularismes, apparaît injuste, malgré l'attitude parfois excessive de son auteur. On y retrouve, entre autres, le seul tour d'horizon valable sur la langue de 1800 à 1850 et le reflet fidèle d'une tendance assez généralisée à l'époque qui prônait le recours presque exclusif pour le Canada français au français de France. Le *Manuel* marque sans doute l'amorce d'une conscientisation de l'élite à la qualité de la langue québécoise à laquelle ses successeurs feront largement écho.

Parmi eux figurent J.-F. Gingras (1867), auteur d'un *Manuel des expressions vicieuses les plus fréquentes* et l'abbé Napoléon Caron dont nous examinerons brièvement le *Petit vocabulaire* (Caron 1880). Avec celui-ci, la dénonciation de la menace de l'anglais pour la pureté du français s'installe à demeure pour des lustres : «Nous laisser angliciser maintenant que nous comptons un million et demi de Canadiens français, c'est une honte que nous ne devons pas être décidés à porter. Nous ne sommes pas assez dégénérés pour cela. Il faut donc agir, il faut apprendre notre langue.» (Caron 1880, p. 4). Le *Dictionnaire de l'Académie* constituera le guide le plus sûr pour éviter les écueils des nombreux anglicismes et barbarismes qui déparent le langage d'alors. Chaque article comporte, en plus de l'indication du genre et du nombre, la définition du lexème ou du syntagme concerné, accompagnée généralement d'une mise en garde et parfois d'une indication de la source, l'ouvrage lexicographique dans lequel l'information a été puisée. À titre d'exemples, pour *banc-lit*, «sorte de siège (*sic*) sans bras et sans dossier qui peut servir de lit de repos», on recommande de «Ne pas dire *Bed*.», pour *œil poché*, «Ne pas dire *Black-eye*.», pour *batteuse*, «Machine à battre le grain. Elle comprend le *Moteur*, qu'un Canadien français ne doit pas appeler *Horsepower*, et le *Batteur* qu'il ne faut pas appeler *Batteux*.». En annexe, figure une *Liste alphabétique des barbarismes les plus répandus parmi nous, avec les bonnes expressions françaises en regard*, laquelle comporte de nombreux vocables anglais.

Bien que témoignant de qualités lexicographiques modestes, l'ouvrage de l'abbé Caron constitue le prototype d'un instrument d'enseignement simple et adapté au large public auquel il est destiné; il représente un genre qui fleurira dans le dernier quart du XIX^e siècle. Par-dessus tout, cette plaquette demeure l'excellente illustration d'une pratique lexicographique qui a trop profondément marqué

l'évolution du langage québécois pour qu'on l'ignore et que, par le passé, on a peut-être trop rapidement condamné en dénonçant son caractère dirigiste peu nuancé.

La parution du *Glossaire franco-canadien* d'Oscar Dunn (1880) marque les véritables débuts de la lexicographie franco-québécoise, du moins entendue comme activité scientifique, tant par la présentation et le traitement des matériaux linguistiques que par l'ampleur quantitative de ceux-ci. Tout au long des 1 750 entrées, l'auteur aborde tour à tour différents faits de vocabulaire, de morphologie, de syntaxe et de prononciation, identifie des anglicismes et des «expressions vicieuses», fait état de «mots français condamnés par [les] publicistes».

De nombreux développements comportent des commentaires plus ou moins élaborés (*acte, adonner, cahot, écuyer*, etc.) qui vont jusqu'à un long exposé sur la tire d'érable et sa fabrication (*sucrerie*). Accompagnent parfois les observations des mises en garde normatives du style «dites, ne dites pas; pas fr. [ançais]; non fr. [ançais]; affreux anglicismes», auxquelles certains commentateurs ont été sensibles au point où on a classé Dunn au rang des puristes à tous crins, sinon des normateurs outranciers.

Il faut toutefois lui rendre justice, car sa vision de l'anglicisme apparaît somme toute mesurée malgré qu'il en dénonce un grand nombre : n'affirme-t-il pas qu'«Il en est des anglicismes comme de tous les néologismes; ils peuvent enrichir la langue ou l'appauvrir, selon qu'ils sont faits à propos ou sans nécessité.» (Dunn 1880, p. XX)? En outre, le premier il a effectué une comparaison féconde entre les faits de langue québécois et les régionalismes français pour constater le fréquent «emprunt» du québécois à ces derniers. Même si le but de l'ouvrage consiste à «montrer la vraie nature des fautes que nous commettons» (Dunn 1880, p. XVI) et que son auteur s'alimente exclusivement auprès des écrivains français pour illustrer concrètement certains passages, le *Glossaire* constitue une œuvre méritoire et fondamentale compte tenu de la période à laquelle il a été élaboré. La majorité des glossairistes et lexicographes ultérieurs s'y référeront systématiquement jusqu'au milieu du siècle suivant à titre d'ouvrage de base.

Dès l'année suivante, paraissait le *Dictionnaire des locutions vicieuses* de J.-A. Manseau (1881) qui, s'autorisant véhémentement de ses devanciers Caron, Gingras, Dunn, pourfend l'anglicisme, «cette sangsue aux mille ventouses»

(Manseau 1881, p. IV¹), les locutions vicieuses, les barbarismes, quelques difficultés grammaticales et phonétiques.

Dans un style flamboyant et qui se veut parfois incendiaire, l'auteur parsème ses observations de propos bavards qui se veulent spirituels quelquefois, on en jugera: «Acier (huile d'). Nous avons bien *huile de bois* et *huile de terre*; mais nous hésitons à croire qu'il y ait de l'*huile d'acier*, et, pour notre part, nous sommes d'avis qu'il faut frotter d'*huile de cotret* tous ceux qui osent nous parler de leur *huile d'acier*.» (Manseau 1881, p. 13). Que voilà un développement peu lexicographique! Abondent les mises en garde comme «On ne doit pas dire», «Dites», «Ne dites pas», «Corr.[ection]», «Ce mot n'est pas français», (cf. *accountant*, *amollir* (s') *anflammation*, ...). Même si le dictionnaire pêche en maints endroits contre les canons les plus élémentaires du traitement lexicographique, ce *Recueil d'examen de conscience*, comme se plaît à le baptiser l'auteur lui-même, contribue à démontrer nettement le souci d'éveiller la conscience populaire à la notion de rectitude linguistique et à la menace d'«anglification» massive par l'intermédiaire du langage. Ce cri, par trop alarmiste au goût de plusieurs, a sans doute jeté suffisamment d'inquiétude dans l'âme de ses contemporains pour demeurer un jalon notable de la lexicographie au Québec, envisagée dans son acception la plus large.

L'œuvre de Sylva Clapin, qui complète tout en la dépassant de quelques coudées celle d'Oscar Dunn, apparaît davantage respectueuse du passé langagier du Québec. En effet, le *Dictionnaire canadien-français* (Clapin 1894) comporte une série de termes «vieux-français» conservés au Canada français, de termes dialectaux surtout d'origine saintongaise et normande, de vocables français ayant un sens spécifique au Québec, de canadianismes proprement dits, de termes anglais et amérindiens francisés ou non.

Ce «glossaire», ainsi que le caractérise l'auteur, quoique riche de quantité d'amérindianismes et d'anglicismes, demeure empreint d'une certaine mesure qui tranche avec les éclats de Manseau notamment. L'auteur, sensible à l'aura

1. Seul Arthur Buies ira aussi loin dans la dénonciation de l'"ennemi" redoutable que constitue l'anglicisme en soutenant que "le baragouin que nous parlons fait de nous des déclassés, ou plutôt des *inclassables* au milieu des autres peuples, [...]" (Buies 1888, p.5).

encyclopédique qui entoure maints vocables, fournit un luxe de détails lorsqu'il traite de termes en rapport avec les us et coutumes du Québec, comme par exemple, sous les entrées *guignolée*, *habitant*, *Know-nothingisme*, *sucrierie*. En général, cependant, après avoir fourni le genre, le nombre et, dans certains cas, la nature du mot ou groupe de mots qui figurent en entrée, il procède à une définition sèche, sporadiquement illustrée à l'aide d'un exemple concret, puisé dans la littérature française ou, plus rarement, dans la production littéraire d'ici. Une quinzaine de noms propres font l'objet d'une entrée, comme, par exemple, *Acadien*, *Bois-Brûlé*, *Maskoutain*, *Tuque-Bleue* et de manière inattendue *Amérique*, *Spencer Wood* (résidence du lieutenant-gouverneur du Québec), lesquels sont peu prévisibles dans un travail dévolu tout entier à la langue générale. Le *Dictionnaire* se clôt sur un ensemble de mots parmi les plus courants en québécois, répartis selon un mode de classement onomasiologique, initiative fort louable, passablement neuve pour l'époque et qui manifeste une fine perception structurelle des mots et des choses annonciatrice, d'une certaine manière, des études de linguistique structurale moderne.

En réagissant courageusement contre la tendance purisante de son époque («Plusieurs puristes [...] ont entrepris depuis quelque temps une vigoureuse campagne contre [...] le jargon canadien [...] et [...] iraient même jusqu'à opérer une razzia générale [...] de tous les vieux mots venus de France», Clapin 1894, p. VIII), l'auteur préfigure les lexicographes contemporains soucieux d'exposer objectivement la réalité linguistique. Toutefois, il se reconnaissait une propension un tantinet archaïsante en se faisant un point d'honneur de «ne pas toucher à un seul de nos vieux mots d'autrefois, mots en usage dans le bon vieux temps.» (Clapin 1894, p. XIII). Avec Clapin, débute l'ère de la lexicographie du juste milieu au Québec et les travaux d'excommunication linguistique se situeront désormais en marge de l'activité lexicographique orthodoxe.

Incidemment, le *Dictionnaire de nos fautes* (Rinfret 1896), la *Rectification du vocabulaire* (Roulland 1908) et postérieurement le *Dictionnaire du bon langage* (Blanchard 1915) participent de cette dernière tendance et constituent, toutes proportions gardées, la lanterne rouge du mouvement de correction linguistique dont l'action s'est exercée sur la langue québécoise du milieu du XIXe siècle au premier quart du XXe siècle.

Raoul Rinfret offre une compilation peu originale des Maguire, Dunn, Caron, Manseau, Buies et Clapin destinée à corriger «nos fautes contre la langue française» (Rinfret 1896, p. IV), à rectifier les erreurs relatives au genre des noms, à la confusion paronymique, à la prononciation. Il «signale avec soin les anglicismes, cette plaie de notre langue» (*ibid.*) et fournit les vocables dont l'accent circonflexe est régulièrement omis! Sa seule utilité réside dans le fait qu'il réunit en un même ouvrage des informations autrement éparses et difficiles à localiser.

L'un des derniers preux à combattre l'anglicisme, Henri Roullaud, s'est fixé pour seul objectif de «pourschasser les trop nombreux anglicismes qui s'y [dans la langue parlée au Québec] sont glissés et qui ont été francisés par analogie.» (Roullaud 1908, p. XII). Sous la forme plaisante de dialogues, parfois accompagnés d'une illustration, il traite tout près de 1 600 faits de langage.

Malgré une parade habile, «il ne s'agit pas ici d'un dictionnaire de nos fautes, mais d'un dictionnaire de bon langage. Mon but n'est pas de condamner, mais d'améliorer notre parler.» (Blanchard 1915, *Avant-propos*, p. 11), Étienne Blanchard n'en demeure pas moins héritier de cette lignée d'auteurs dont nous avons évoqué l'œuvre plus avant. En effet, ceux-ci visaient également l'épuration et la qualité du franco-qubécois même s'ils ne le professaient pas avec autant de clarté. Tour à tour font l'objet d'un traitement les barbarismes, les solécismes, les tours syntaxiques, la prononciation, les abréviations, les affiches bilingues, etc. L'originalité de Blanchard tient surtout aux regroupements thématiques de termes ayant trait à des sphères d'activités aussi diverses que l'automobilisme, le baseball, le canotage, la construction, etc., pour lesquels il dresse une liste d'équivalents en français. Le grand nombre de rééditions du *Dictionnaire du bon langage* manifeste la popularité de ce type d'instruments de travail, témoins du souci correctif de nombreux Québécois d'alors.

Préparé dans l'entourage immédiat de la Société du parler français à laquelle Narcisse-Eutrope Dionne appartenait, *Le parler populaire des Canadiens français* (Dionne 1909) fournit un avant-goût du *Glossaire* (voir ci-après), encore qu'il s'en

démarque par les trop nombreuses erreurs qui en affectent la teneur.² Il s'agit d'un substantiel ouvrage comportant quelque 15 000 mots ou expressions dont un nombre assez important ne figurent qu'ici, ce qui dote l'ouvrage d'un caractère très précieux. Chaque entrée comprend le genre, le nombre, la nature du mot, le cas échéant, des exemples, des considérations étymologiques, occasionnellement et exceptionnellement des développements importants (*aboteau*, *cheniquer*). Une trentaine de noms propres (*Acadien*, *Bas-de-soie*, *Braillard de la Madeleine*, *Écossais*, *Paddy*, *Têtes d'anguilles de Petite-Rivière-Saint-François*, etc.) font également l'objet de considérations.

Raoul de la Grasserie a souligné avec justesse la caractéristique méthodologique du *Parler populaire* dont la présentation «ne se borne pas à une sèche nomenclature, mais il [l'auteur] illustre presque tous les mots par des exemples, qui non seulement nous font comprendre, mais indiquent aussi la portée exacte et nous donnent la sensation de l'expression.» (Dionne 1909, *Préface*, p. VIII). Quatre catégories de vocables ont été retenues : les archaïsmes, les anglicismes (signalés par un astérisque, pratique que Louis-Alexandre Bélisle reprendra plus tard en l'adaptant avec plus ou moins de bonheur), les mots ou expressions ayant cours en France ainsi que les acadianismes.

Le souci de décrire objectivement la langue d'ici chez Dionne place son œuvre sur le même pied que celle d'un Clapin ou même d'un Potier, bien que son esprit critique à l'égard des définitions qu'il propose ou des observations qu'il avance demeure sujette à caution. Ce rationalisme exempt de passion permet l'éclosion de jugements que n'obnubile aucun parti pris linguistique et pose les assises, dans une certaine mesure, d'une lexicographie québécoise davantage scientifique, saluée avec la publication du célèbre *Glossaire du parler français au Canada* (Société du parler français au Canada 1930).

Le *Glossaire*, et c'est l'un de ses titres de noblesse le plus précieux, demeure le premier ouvrage lexicographique québécois entièrement exempt, du moins dans l'intention de ses auteurs, de toute préoccupation puriste, ceux-ci s'étant contenté de

2. Se reporter à l'important compte rendu d'Adjutor Rivard paru dans le *Bulletin du parler français au Canada* (Rivard 1909) qui identifie les fautes les plus flagrantes.

relever ou de faire recueillir ainsi que de commenter les faits lexicaux caractéristiques du Québec. Réalisé par l'intermédiaire de plus de 200 personnes grâce à une importante enquête épistolaire étendue à l'ensemble de la province, le *Glossaire* constitue la synthèse d'un corpus de plus de 2 millions d'occurrences, centrées sur la langue parlée par le peuple, à l'exclusion des faits de lexique extraquébécois et acadiens.

Chaque article comporte les informations suivantes, de façon récurrente : l'entrée, la prononciation populaire figurée, la catégorie grammaticale, la définition de chacun des sens ou locution proverbiale, un ou plusieurs exemples, des notes linguistiques relatives à l'ancien français, aux parlers provinciaux de France, au bon usage, à l'anglais et, dans certains cas, l'étymologie. Notons, au passage, que les exemples québécois demeurent non littéraires à l'inverse des illustrations françaises tirées des auteurs de Moyen Âge, de Brantôme, de Molière, etc. De plus, certains vocables comportent dans le développement qui les accompagne une série d'expressions dans lesquelles ils figurent : *bois, char, chemin, herbe, palette*, etc. Quelques noms propres ont été également retenus, mais dans une moins large mesure que chez Dionne, par exemple.

Des critiques ont toutefois souligné certaines faiblesses de l'ouvrage dont, entre autres, son caractère restrictif aussi bien géographique qu'historique, sa focalisation exclusive sur la langue parlée en négligeant les particularités du vocabulaire académique, ses nombreuses naïvetés sur le plan étymologique, l'imprécision de plusieurs définitions, l'anonymat géographique des termes traités, etc. Malgré un appareil critique fort discret pour un ouvrage de cette ampleur, le *Glossaire* demeure le premier véritable dictionnaire de la période moderne de la lexicographie québécoise tant par son ampleur que par la richesse des faits de langue qui y sont consignés. Sa parution marque une date charnière dans l'histoire de notre langue et de son étude. Par la suite, la lexicographie québécoise ne sera plus jamais la même et il faudra patienter près de trente ans avant qu'elle ne se rétablisse de ce «choc».

Vers un trésor de la langue québécoise

Le premier ouvrage véritablement lexicographique à paraître après le *Glossaire du parler français au Canada* est l'œuvre d'un autodidacte, Louis-Alexandre Bélisle qui, à partir du Littré-Beaujean, dresse un recueil de mots usuels français et québécois, largement tributaire du *Glossaire* et enrichi de dépouillements et de relevés de l'auteur. La parution du *Dictionnaire général de la langue française au Canada* (Bélisle 1957), il faut le reconnaître, demeure un événement important et remarquable dans l'histoire de la langue au Québec en raison de sa popularité et du rôle majeur qu'il a joué.³

Bien qu'il faille s'incliner devant l'ampleur d'une telle entreprise, compte tenu des faibles moyens matériels mis à la disposition de l'auteur qui a œuvré selon la plus pure tradition artisanale, la méthodologie adoptée souffre sinon de graves lacunes du moins d'une fréquente absence de systématisme. D'abord la notion même de *canadianisme de bon aloi* mise de l'avant ne résiste pas à l'analyse, son relent normatif obligé amenant l'auteur à écarter maints lexèmes du patrimoine lexical des Québécois de façon arbitraire. Ensuite, comment déterminer de *manière objective* quel vocable satisfait à ce critère et quel autre doit être rejeté sous prétexte qu'on le considère comme archaïque, trivial ou vulgaire? Ce qui n'empêche pas Bélisle de recourir à cette notion comme première catégorie de classement des québécismes (*canadianismes* pour lui) consignés, lesquels sont accompagnés d'un *c* encerclé qui marque qu'il s'agit de termes relatifs à des réalités nord-américaines qui peuvent être diffusés sur un plan international (poids et mesures, droit, flore, faune, toponymie, etc.) et être intégrés à la nomenclature des dictionnaires de langue européens. Le deuxième type de *canadianismes* retenus, usités de manière plus restreinte, concerne des mots ou des syntagmes non intégrables au «bon usage de la francophonie», de nature populaire, folklorique ou archaïque; la fleur de lys, nationalisme oblige, symbolise cette variété de québécismes. Une dernière catégorie regroupe les formes

3. D'abord offert au grand public sous forme de fascicules distribués par des supermarchés du Québec, le *Dictionnaire général* a connu une carrière brillante dans le monde de l'enseignement grâce à sa reconnaissance officielle, en 1969, par le ministère de l'Éducation à titre de manuel scolaire sous forme de version abrégée et dans le public en général par suite de quelques rééditions, notamment en 1971, 1974 (réimpression accompagnée d'un supplément) et en 1979 sous le titre de *Dictionnaire nord-américain de la langue française* (Bélisle 1979).

frappées d'interdiction en québécois, comme les barbarismes, les anglicismes, les solécismes, etc., affectées du symbole par excellence de l'interdit, un X encerclé.

L'auteur lui-même fournit généreusement les munitions à ses détracteurs en louvoyant sans cesse d'une catégorie à l'autre à propos d'un même vocable : *bozo*, *braoule*, *campisme*, *centre d'achats*, *chesterfield*, *télécouleur*, *trapper*, *typifier*, etc., oscillant tantôt entre le statut de canadianismes folkloriques, de formes à proscrire ou même de canadianismes de bon aloi (Bélisle 1974, rubrique *Mots nouveaux ajoutés dans l'édition de 1974* et s.v.). L'arbitraire règne ici en maître et nous croyons que l'auteur lui-même ne s'y retrouve plus à travers les notions étroites dans lesquelles il s'est enfermé.

La répartition statistique brute des diverses catégories ne laisse de susciter la perplexité en raison, surtout, de la surreprésentation des canadianismes folkloriques qui vraisemblablement jouent le rôle de fourre-tout inévitable dans lequel on classe au petit bonheur ce que l'on n'arrive pas à rattacher clairement aux deux autres catégories. À cet égard, nous avons effectué une étude exhaustive de la lettre T dont les résultats ont été publiés dans notre contribution au collectif *La norme linguistique* (Dugas 1983), auquel on se reportera pour plus de précisions.

Les difficultés soulevées par l'application d'une telle grille de classification aux faits de langue québécois demeurent presque insolubles. Ou bien on ne parvient pas à fixer de manière satisfaisante le sens et les limites des catégories arrêtées, ou bien on procède de façon laxiste à l'application des critères fixés au moment de l'intégration dans les classes des unités lexicales. Dilemme auquel Bélisle n'a pas su — ou n'a pas pu — apporter une solution valable et qui a mené aux résultats dont nous n'avons signalé que la facette la plus patente. Voilà une illustration éloquente de la nécessité de recourir à une méthodologie de traitement rigoureuse sous peine de voir un travail, si méritoire soit-il, compromis ou réservé à une clientèle étroite de spécialistes ou de personnes très averties.

Le premier ouvrage bilingue véritablement lexicographique à paraître au Canada prend la forme d'un dictionnaire contrastif qui fait éclater les limites territoriales linguistiques exclusivement québécoises auxquelles s'étaient strictement confinés les linguistes québécois jusque-là. En effet, le *Dictionnaire canadien français-anglais, anglais-français* (Vinay 1962) ne constitue ni un glossaire dialectal,

ni un dictionnaire régional, mais un dictionnaire de la langue générale française du Canada qui comporte de manière modulée un ensemble de «canadianismes».

Jean-Paul Vinay entend par *canadianisme* ou bien un mot particulier au Canada, ou bien une acception spécifique au Canada, encore que le corpus retenu soit constitué en presque totalité de formes lexicales québécoises. Ainsi, sont consignés sans définition des lexèmes comme *achigan*, *acre*, *banc de neige*, *komatic*, *raquetteur*, etc. dont le caractère de régionalisme est signalé à l'aide d'un *c* entouré d'un cercle. En outre, la préoccupation normative refait surface bien que de manière mesurée; toute forme populaire contrevenant au «génie de la langue» (!), comme, par exemple, *char usagé*, tiré de l'anglais *used car*, est étiquetée «abus.» pour *abusif*.

En dépit du peu d'informations de nature linguistico-historique que véhicule le *Dictionnaire canadien*, il a joué un rôle important quant à la reconnaissance et à la diffusion de quelques centaines de régionalismes du Québec ou d'ailleurs au Canada. D'une part, en raison de sa vocation pédagogique première qui en a assuré la présence dans un grand nombre d'institutions d'enseignement et, d'autre part, grâce à une visée géographique pancanadienne, il a permis la diffusion de nos particularismes lexicaux dans l'ensemble du Canada anglais de l'époque.

S'inscrivant dans la foulée de Bélisle à titre d'amateur de langage qui œuvre de manière solitaire pour donner naissance au «véritable» dictionnaire du québécois, Léandre Bergeron publie, en 1980, son *Dictionnaire de la langue québécoise* (Bergeron 1980) qu'il complète l'année suivante (Bergeron 1981) en lui adjoignant sa *Charte de la langue québécoise*. Il s'agit d'un ensemble impressionnant de près de 23 000 lexèmes et expressions québécois desquels ont été écartés les mots ou les significations qui figurent dans les dictionnaires français. Caractéristique qui le démarque entièrement de Bélisle cependant, l'absence totale de toute préoccupation normative constitue l'étendard distinctif que Bergeron porte très haut : «Nous avons refusé toute norme, nous avons accepté seulement le critère de l'usage» (Bergeron 1980, p. 8). L'article IV de sa *Charte* stipule en outre que «la norme de la langue québécoise est l'usage qu'en font les Québécois.» (Bergeron 1981, p. 24). D'où, joyeuse cueillette lexicale dans la liberté la plus effrénée qui aboutit à une «orgie linguistique» exempte de quelque marque d'usage que ce soit, de tout jugement de valeur, de tout critère de choix et de tout principe de traitement.

Le grand coup de vent bergeronien s'accompagne cependant d'une absence totale de rigueur scientifique et d'une méthodologie pauvrissime. Entre autres faiblesses, soulignons la consignation des entrées lexicales en orthographe figurée avec pour conséquence la multiplication champignonnesque des mots traités⁴ (*djammel/jam*; *chum/tchomme*; *mélassel/menassel/m'lassel/m'nasse*; *tendre/tende*) et la quasi-impossibilité de prédire la graphie retenue par Bergeron (*quemencement* pour *commencement*, *bâzouelle* pour *boswell*, *soqueux* pour *sucker*, *cuer* pour *tuer*), de telle sorte qu'on a pu parler à ce propos de «lyrisme orthographique» (Patry 1982, p. 212). Aucune indication ne figure pour identifier, par exemple, les emprunts à l'anglais, pour juger de l'usage, pour distinguer les archaïsmes des néologismes, etc.

La majorité des articles ne comportent, outre l'entrée, qu'une indication grammaticale, un équivalent sémantique et un ou des exemples forgés, certains lexèmes (*aboiteau*, *abolition*) n'étant illustrés par aucun exemple. Quelques rubriques, telles *ajet*, *aller*, *amancher*, *atteler*, *bois*, *casser*, *faire*, etc., comprennent un développement plus substantiel, mais guère plus scientifique. Fondée sur le dépouillement de la plupart de ses prédécesseurs en matière de langue québécoise, l'œuvre de Bergeron demeure parsemée d'un nombre incalculable de redites. Enfin, la présence d'un index thématique aurait pu apporter quelque utilité à l'œuvre si les regroupements auxquels on procède avaient été effectués autrement qu'au petit bonheur et à l'avenant du corps de l'ouvrage.

Malgré une bonne volonté de présenter un corpus linguistique selon une totale objectivité, Bergeron n'aura réussi qu'à s'attirer les foudres d'à peu près tous les linguistes du Québec, parfaitement unanimes à dénoncer ce qu'ils considèrent comme une vaste fumisterie. Danielle Trudeau, dans son pamphlet *Léandre et son péché* (Trudeau 1982), a par ailleurs admirablement décortiqué avec une mordante et spirituelle ironie l'œuvre de Bergeron. En fin de compte, la plus grande réussite du *Dictionnaire de la langue québécoise* demeurera la conscientisation des linguistes québécois en regard du type de traitement que le matériel lexical québécois doit recevoir et ce, à la lumière de la vigoureuse polémique qu'il a suscitée.

4. Certains spécialistes estiment même que cet ouvrage ne mérite pas le titre de dictionnaire de mots québécois, mais qu'il conviendrait plutôt de le considérer comme un dictionnaire de prononciations, de nature plus lexicophonique que lexicographique.

Fruit de plus de dix ans de recherche, le recueil des *Richesses et particularités de la langue écrite au Québec* (Seutin, Clas et Brunet 1979-1982) devait regrouper des matériaux de la littérature écrite ainsi que puisés dans la «littérature orale» et la langue parlée de la période 1940-1975. Les disponibilités financières de l'équipe n'ont cependant permis l'exploitation que du volet romanesque du corpus projeté, à travers plus de 400 œuvres. Ouvrage lexicographique résolument synchronique destiné à un large public, le travail laisse de côté les aspects étymologique, historique et statistique pour mettre l'accent sur les exemples illustratifs et le rôle de l'unité linguistique dans l'usage courant.

Chaque article comporte, outre l'entrée, la catégorie grammaticale à laquelle appartient le lexème ou le syntagme, accompagnée d'une brève définition, et, sporadiquement, d'un commentaire axé sur l'usage du français central (par exemple, *pour de bon*) et d'une série d'exemples de la lexie en contexte qui en éclairent l'usage.

Ce qui caractérise cette œuvre, c'est l'abondance des syntagmes (*musique à bouche, support à manteau, over size, gros narfe*) et des locutions répertoriés (*en titi, être tiré à quatre épingle, en monde, au ras de, mettre quelqu'un sans conestache, ...*), ainsi que le nombre de citations substantielles dans lesquelles ils figurent permettant ainsi de fournir une riche matière de base très précieuse pour l'étude de la langue québécoise. Malgré son inévitable caractère restrictif, le recueil de Seutin *et al.* n'en fournit pas moins plusieurs centaines d'unités lexicales avec un ou plusieurs contextes d'utilisation qui en balisent clairement le sens. À cet égard, les *Richesses et particularités de la langue écrite au Québec* forment une œuvre originale qui, bien que ne portant que sur «une petite partie du travail lexicographique» (*Avant-propos* du fascicule 1, ii), fournira aux lexicographes ultérieurs une richesse documentaire sans égale.

Les *Régionalismes québécois usuels* (Dubuc 1983), publiés sous l'égide du Conseil international de la langue française, se situent aux antipodes du Léandre⁵ quant à la qualité intrinsèque de la démarche scientifique qui a présidé à son élaboration. Il s'agit d'une liste de 750 mots et expressions que l'on a préalablement

5. Appellation familière, tirée du prénom de Bergeron, et attribuée à son dictionnaire.

soumise à divers spécialistes québécois. Les auteurs entendent par *régionalismes québécois*, «les termes qui, morphologiquement ou sémantiquement, n'étaient pas utilisés par les autres locuteurs francophones à l'extérieur du Québec.» (Dubuc 1983, p. 7); ils ont retenu sous cette catégorie les 62 «canadianismes de bon aloi» naguère «officialisés» par l'Office de la langue française, tout en retouchant quelques définitions vieilles.

En dépit d'une certaine dose d'empirisme, ils ont établi quelques critères de sélection, appliqués rigoureusement par la suite au corpus dressé et dont les principaux sont : 1) l'universalité, c'est-à-dire, la connaissance par la majorité des Canadiens francophones, principalement des Québécois, des termes retenus; 2) la fréquence, établie empiriquement, qui a amené les auteurs à effectuer certaines interventions normalisatrices dans le choix de la nomenclature; 3) l'actualité du vocable qui leur a fait écarter des termes comme *froissis*, *trécaré* et *pagée de clôture*, parce que ceux-ci ne font pas partie du vocabulaire actif présent des Québécois; 4) la créativité lexicale qui témoigne de la vitalité du «franco-canadien», grâce à des néologismes morphologiques (*castonguette*, *CEGEP*, *joujouthèque*) ou sémantiques (*canette*, *dépanneur*, *chansonnier*).

Le cadre lexicographique retenu s'alimente à une orientation synchronique obligée, visant à fournir une vision précise de la créativité lexicale au sein de la communauté francophone du Canada tant en langage populaire (*quétaine*) que savant ou technique (*aluminerie*, *renardière*, *débuture*). Il tient compte également des divers niveaux sociolinguistiques aussi bien familier (*adon*, *coqueron*) que littéraire (*poser un geste*, *à frais virés*). Toutefois, aucune marque ne souligne l'appartenance de tel mot ou telle locution à un niveau particulier d'expression, reflétant ainsi le souci de non-intervention normalisatrice de la part des auteurs. Enfin, le corpus demeure entièrement axé sur le lexique et aucun phénomène grammatical n'y figure.

La microstructure du répertoire comporte la configuration récurrente suivante: l'entrée accompagnée de la catégorie lexicale et grammaticale, une ou plusieurs définitions brèves et explicatives, un contexte lexicographique, des observations de nature linguistique (datation, étymologie ou origine, prononciation, ...) ou encyclopédique (histoire du mot, sa place dans l'univers culturel).

En fin d'ouvrage, un classement onomasiologique des vocables ou syntagmes étudiés assure le repérage aisé des domaines d'activités les plus riches en régionalismes québécois.

Évidemment certaines critiques peuvent être adressées aux auteurs notamment quant au peu d'ampleur de leur nomenclature, quant à un certain arbitraire en ce qui a trait aux choix opérés, tributaire d'une vision tronquée de l'ensemble de la réalité linguistique d'ici, quant à une bonne dose d'empirisme qui a présidé à l'évaluation de la fréquence de certaines formes. Cependant, ce modeste répertoire qui témoigne d'une méthode assez rigoureuse pour que les résultats puissent en être estimés de qualité, apporte une contribution valable à l'élaboration d'une méthodologie de traitement des faits lexicaux dans une optique lexicographique. La compilation d'un ensemble significatif de québécismes usuels contribue également à la connaissance du patrimoine lexical des francophones d'Amérique.

Si les ouvrages lexicographiques comptent pour autant d'étapes déterminantes dans l'histoire linguistique d'un peuple, les recherches menées pour consigner scientifiquement la langue orale des Québécois par l'intermédiaire de grandes enquêtes dialectologiques n'en jouent pas moins un rôle significatif. Jusqu'à présent deux entreprises de ce type ont vu le jour au Québec et nous désirons rendre brièvement compte de leur teneur comme de leur impact.

Consacré à la description du parler de l'Est du Canada, *Le Parler populaire du Québec et de ses régions voisines* (Dulong 1980), PPQ par la suite, consigne plusieurs milliers de vocables recueillis grâce à des enquêtes effectuées de 1969 à 1973 au Québec, en Ontario et dans les Maritimes auprès d'environ 700 témoins, à l'aide d'un questionnaire de 2 500 concepts axées sur la vie matérielle et traditionnelle des citoyens (vêtement, nourriture, habitation, etc.).

Chacun des articles se structure comme suit : en entrée on retrouve le concept concerné, suivi des divers lexèmes (transcrits phonétiquement) auxquels il donne lieu, soit les réponses directes, ainsi que le vocabulaire de contexte constitué de notes qui entretiennent un rapport étroit avec le concept visé, bien qu'elles peuvent s'en démarquer morphologiquement ou sémantiquement. Une rubrique séparée présente des commentaires plus ou moins circonstanciés de nature

lexicographique ou ethnographique. L'ordonnance des questions a été établie suivant la classification raisonnée des concepts mise au point par Hallig et Wartburg (Hallig et Wartburg 1963). Deux forts volumes d'index complètent l'ouvrage et présentent une liste d'unités lexicales classées alphabétiquement, accompagnées d'un renvoi *ad hoc* au corpus.

Quels que soient les reproches qu'on a pu adresser au PPQ dont, entre autres, les nombreuses erreurs de transcription phonétique, la faiblesse de certaines étymologies, l'absence de concepts importants, la non-systématisation dans les onomastismes retenus, ..., force est de reconnaître sa foisonnante richesse lexicologique, indispensable à la lexicographie québécoise ultérieure à sa parution. En outre, les innombrables faits ethnographiques dont rendent compte les mots consignés apparaissent essentiels au traitement exhaustif du vocabulaire québécois en ses divers aspects.

Bien que portant sur une aire géographique québécoise plus restreinte, *Les parlers français de Charlevoix, du Saguenay, du Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord* (Lavoie 1985) s'inscrivent dans une dynamique qui vise à doter le Québec de «monographies dialectologiques» consacrées à ses principales régions. Adoptant une démarche similaire à celle du Dulong et Bergeron, Thomas Lavoie a dressé une liste de 3 600 questions formulées en français standard et posées à près de 100 témoins, au cours d'enquêtes sur le terrain échelonnées de 1972 à 1976. Toutefois, ici, les articles se résument à leur plus simple expression : entrée, vocables parfois accompagnés de leur étymologie, transcription phonétique et référence au point d'enquête. Seuls les faits de langue bruts sont fournis sans contexte d'utilisation ni commentaire linguistique ou ethnographique comme dans le PPQ.

La contribution de Thomas Lavoie constitue un apport indispensable à la connaissance du parler régional du Saguenay—Lac-Saint-Jean dont l'originalité et la place au sein du corpus linguistique québécois ne soulèvent aucun doute. On ne peut que vivement souhaiter que naissent et se réalisent d'autres travaux similaires dans les diverses régions du Québec, car, comme le souligne avec justesse Pierre Auger, «L'histoire d'un peuple est indissociable de l'histoire des mots qui ont servi à dénommer ses idées comme ses biens [...] Les dictionnaires et, de façon générale, les répertoires de mots demeureront toujours des instruments privilégiés pour suivre l'évolution socioculturelle d'un peuple.» (Dulong 1980, *Préface*).

Perspectives d'avenir de la lexicographie québécoise

En dépit des nombreux travaux auxquels le français québécois a donné lieu depuis plus d'un siècle et dont nous avons succinctement évoqué ci-haut les réussites les plus notables, le Québec ne dispose pas encore, du moins sur une base complète, d'un dictionnaire de langue valable et reconnu comme tel. Toutefois, le projet «Trésor de la langue française au Québec», mis en chantier il y a près d'une quinzaine d'années, a pour objectif de mettre au point un véritable dictionnaire du québécois. Un volume de présentation publié il y a quelques années offre un échantillon d'articles suffisamment représentatifs pour qu'on puisse se faire une idée exacte de l'œuvre finale. Le titre même de l'ouvrage, *Dictionnaire du français québécois* (Trésor de la langue française au Québec 1985), situe la conception de l'équipe du Trésor qui estime que le régionalisme entretient des rapports avec la langue standard — entendre celle dont les éléments constitutifs sont consignés sans limitation de nature géographique ou historique dans les dictionnaires du français contemporain —, dont il faut rendre compte. Figurera dans la nomenclature du *Dictionnaire du français québécois* (DFQ par la suite), tout mot, sens ou expression en usage au Québec et qui ne relève pas du français standard.

Le DFQ se définit comme un dictionnaire différentiel qui traite les lexèmes davantage caractéristiques du parler québécois (*mémère, blond, waterboy*). Il s'agit d'un dictionnaire qui retrace l'histoire et l'origine linguistique de la plupart des régionalismes d'ici, du XVII^e siècle à nos jours, usités tant au Québec qu'ailleurs au Canada, et tirés de sources orales ou écrites, nombreuses et variées. Les hapax, les formes peu attestées et certains termes techniques sont exclus de la nomenclature.

La structure générale d'un article permet de constater l'originalité et la qualité scientifique du DFQ. Globalement, il s'articule autour de deux blocs informatifs essentiels : une partie descriptive, qui présente les différents emplois d'une lexie ou d'une famille lexicale, et une partie historique, qui retrace l'origine de ces emplois. Indépendamment de l'ampleur des articles, on retrouve la séquence suivante : l'entrée; les prononciations et les graphies usuelles ou bien attestées; la définition; les exemples; le commentaire de nature encyclopédique; la bibliographie; l'historique (aire géographique, fréquence, présence du régionalisme traité dans d'autres parlers ou documents lexicographiques). Les sous-entrées reprennent, le cas échéant, la même séquence.

On pourra déplorer le caractère hautement formaliste de la micro-structure qui peut constituer un obstacle à la consultation profitable de l'ouvrage de la part des étudiants ou du public moins averti. Toutefois, gain essentiel d'espace réalisé, compte tenu de la masse des matériaux à traiter, plus de 3 000 000 d'occurrences recueillies jusqu'à présent, milite en faveur du maintien d'une présentation formelle stricte, allégée au maximum. La fréquentation régulière de l'œuvre facilitera le décodage de signes par ailleurs récurrents. Le luxe de détails fournis, le nombre d'attestations relevées et la cascade des domaines illustrés pourront en agacer d'aucuns préoccupés davantage de connaître les divers sens d'un mot. Cependant, cet aspect véhicule l'extraordinaire richesse informative recueillie par les rédacteurs et rédactrices et demeure la marque de fabrique du DFQ, qui tranche assez nettement avec tout ce qui existe dans le domaine.

Jamais le Québec n'aura été si près de voir enfin réalisée la somme si riche de sa spécificité lexicale; nous formulons des vœux pour qu'une fois la méthode de traitement fixée définitivement, les ressources tant humaines que matérielles ne fassent pas défaut à une entreprise si bien engagée dont les fleurs fournissent déjà un avant-goût des fruits.

Entrepris il y a un peu plus de quatre ans, le projet portant sur la réalisation d'un *Répertoire explicatif du français écrit au Québec* et dont l'âme dirigeante, Pierre Cardinal, a déjà présenté les grandes avenues (Cardinal 1986) vise à répertorier les usages lexicaux courants qui présentent une particularité formelle, sémantique, structurelle ou de registre en regard des usages observés dans le français standard.

Plus spécifiquement, les auteurs du *Répertoire* désirent produire un ouvrage qui explicite une norme du français québécois écrit standard en prenant pour base le lexique journalistique du Québec de la décennie 1980, qu'il s'agisse de la presse quotidienne, hebdomadaire, de magazines périodiques ou de modestes journaux locaux ou régionaux. Cinq critères principaux président à la sélection des unités lexicales et à leur intégration au corpus retenu : 1) le caractère régional des unités, lesquelles doivent marquer des divergences sémantiques, grammaticales, sociolinguistiques par rapport au français standard (type *yougourt/yaourt*, *coupure/suppression*, *se mériter*, *mériter*); 2) l'usage géographiquement et socialement généralisé des unités; 3) l'appartenance à la décennie en cours (1980-1989); 4) la présence en discours journalistique, compte tenu de la clientèle cible

(journalistes, traducteurs, rédacteurs, écrivains, étudiants, secrétaires, fonctionnaires) d'unités lexicales du type *année fiscale*, *bénéfices marginaux*, *construction domiciliaire*, *capoté*, *granola*, *bébelle*, etc.; 5) la fréquence objectivement mesurée.

Quoique le projet se situe foncièrement en marge du DFQ et qu'il ne désire le concurrencer en aucune manière (étendue de la nomenclature, champ d'étude, public visé fort différents), le *Répertoire* pourra, s'il peut être mené à bien, fournir d'utiles indications complémentaires sur tout un secteur de langue québécoise dont celui-là, en raison de son ampleur et de sa vocation même, ne peut rendre compte que de façon partielle ou fragmentaire.

L'histoire de la lexicographie québécoise a été marquée de plusieurs jalons dont nous avons retracé ceux qui nous paraissent les plus essentiels pour saisir son passé et extrapoler son avenir. Les questions relatives au purisme, à l'usage, à la notion de canadianisme et de québécisme, à la dénonciation de l'anglicisme et de la faute linguistique ont tour à tour été abordées. Les conceptions divergentes d'ouvrage lexicographique complet et de dictionnaire conçu dans une optique différentielle émergent puissamment de l'ensemble d'une production riche tant dans une optique de recherches théoriques que de réalisations pratiques.

Historiquement, tant par le passé que présentement, demeure une question cruciale qui se pose avec acuité lorsque l'on traite le lexique québécois, c'est celle de la norme lexicale. Le problème a refait surface tout au long de notre texte et nous désirerions poser quelques jalons réflexifs en guise de conclusion.

Même si *normatif* et *normalisation* représentent les «mots clefs de l'horreur» pour un linguiste, selon Jean-Claude Corbeil, on ne peut s'en tenir exclusivement à une analyse descriptive du québécois. Il faut prendre en compte la dimension sociopolitique que revêt la langue et l'influence qu'elle exerce sur les divers groupes constitutifs de toute société. Ainsi, à partir du principe que toute langue implique une norme, c'est-à-dire, un étalon à partir duquel on peut évaluer son propre discours, le lexicographe ne peut échapper à la délicate question des niveaux de langue, cette notion demeurant tributaire de la stratification même de la société en groupes et en classes. Le problème réside surtout dans la distinction nette des divers registres (langue soutenue, courante, familière, vulgaire, etc.) et conditionne l'attitude même de l'auteur de dictionnaire, comme on a pu le constater à maintes reprises plus avant.

Divers critères devraient présider au choix des québécismes devant figurer dans le dictionnaire du québécois, encore à naître. D'abord l'usage, en regard du français général, doit être considéré au premier chef (*claques* pour *caoutchoucs*). Ensuite la panoplie de mots qui témoignent de notre identité profonde, puisés notamment aux domaines de l'alimentation (*gourgane*, *tourtière*), de la faune (*ouaouaron*, *rat musqué*), de la flore (*pimbina*, *pruche*), de l'habillement (*tuque*, *mackinaw*), etc. doivent être reconnus comme valables et authentiques. Certains vocables, parallèles à ceux du français général comme *cretons* en regard de *rillettes*, *bleuet* plutôt que *myrtille*, *débarbouillette* au lieu du *gant de toilette*, etc. auront droit de cité dans les ouvrages lexicographiques d'ici. Enfin, les mots ou expressions transposés de l'anglais, comme *chèque de voyage* (*traveller*), *fin de semaine* (*week end*), *magasinage* (*shopping*), qui expriment des *realia* pour lesquelles le français a retenu la forme originelle anglaise ont déjà conquis leurs lettres de noblesse dans notre langue. Quoique non exhaustifs, ces quelques critères constituent des balises fondamentales auxquelles il faudrait joindre des considérations de nature orthographique, syntaxique, phonétique, etc.

L'omniprésence du phénomène normatif ne saurait être niée, même chez ceux qui prétendent en avoir neutralisé les effets estimés excessifs. Le corpus même des québécismes consignés, on a pu le constater, reflète assurément la présence sous-jacente d'une certaine norme, des mots, des expressions, des syntagmes ayant été écartés, d'autres retenus. Le problème réside surtout dans l'évaluation qualitative de l'interventionnisme linguistique, certains se piquant d'une objectivité descriptive à toute épreuve, d'autres se réclamant d'une norme québécoise estimée mesurée, selon des attitudes parfois irréconciliables.

Après une période d'un siècle et demi consacrée à la défense incessante et vigilante de la langue d'ici par les pionniers de la lexicographie québécoise, nous en sommes arrivés à l'ère de la description des usages linguistiques qui ont cours en français québécois présentement. Bientôt le Québec sera mûr pour aborder la période véritablement différentielle de comparaison de l'usage linguistique québécois avec la France et les autres communautés francophones, dans une atmosphère de recherche sereine et sécurisante.

Jean-Yves Dugas
Commission de toponymie

Références

- BÉLISLE, Louis-Alexandre (1957) *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, Québec, Bélisle.
- BÉLISLE, Louis-Alexandre (1974) *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, Québec-Montréal, Bélisle-Sondec. [Edition spéciale].
- BÉLISLE, Louis-Alexandre (1979) *Dictionnaire nord-américain de la langue française*, Montréal, Beauchemin.
- BERGERON, Léandre (1980) *Dictionnaire de la langue québécoise*, Montréal, VLB Éditeur.
- BERGERON, Léandre (1981) *Dictionnaire de la langue québécoise. Supplément précédé de la Charte de la langue québécoise*, Montréal, VLB Éditeur.
- BLAIS, Suzelle (1982) «Jacques Viger, Néologie canadienne, ou dictionnaire des mots créés en Canada et maintenant en vogue..., manuscrits de 1810 édités par Suzelle Blais», ms., Université Laval.
- BLANCHARD, Étienne (1915) *Dictionnaire du bon langage* (2e éd.), Montréal, Beauchemin.
- BOISVERT, Lionel (1985) «La lexicographie québécoise en perspective» dans *Présence francophone*, n°27, pp.31-41.
- BOISVERT, Lionel, Claude Poirier et Claude Verreault (1986) *La lexicographie québécoise. Bilan et perspectives*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- BUIES, Arthur (1888) *Anglicismes et canadianismes*, Montréal-Paris, Éditions Leméac, 1979. [réédition de l'édition Darveau de 1888].
- CARDINAL, Pierre (1986) «Présentation du projet de Répertoire explicatif du français écrit au Québec» dans *La Lexicographie québécoise. Bilan et perspectives*, Lionel Boisvert, Claude Poirier et Claude Verreault (dir.), Québec, Les Presses de l'Université Laval, pp.169-183.
- CARON, Abbé Napoléon (1880) *Petit vocabulaire à l'usage des Canadiens français*, Trois-Rivières, Journal des Trois-Rivières.
- CLAPIN, Sylva (1894) *Dictionnaire canadien français*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974. [reproduction de l'édition originale de 1894].

- DIONNE, Narcisse-Eutrope (1909) *Le parler populaire des Canadiens français*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974. [reproduction de l'édition originale de 1909].
- DIONNE, Narcisse-Eutrope (1912) *Une dispute grammaticale en 1842*, Québec, Laflamme & Proulx.
- DUBUC, Robert et Jean-Claude Boulanger (1983) *Régionalismes québécois usuels*, Paris, Conseil international de la langue française.
- DUGAS, Jean-Yves (1983) «La norme lexicale et le classement des canadianismes» dans *La norme linguistique*, Édith Bédard et Jacques Maurais (dir.), Québec-Paris, Conseil de la langue française-Le Robert, pp.625-650.
- DULONG, Gaston et Gaston Bergeron (1980) *Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines. Atlas linguistique de l'Est du Canada*, Québec, Éditeur officiel du Québec.
- DUNN, Oscar (1880) *Glossaire franco-canadien*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1976. [reproduction de l'édition originale de 1880].
- GENDRON, Jean-Denis (1986) «Existe-t-il un usage lexical prédominant à l'heure actuelle au Québec?» dans *La lexicographie québécoise. Bilan et perspectives*, Lionel Boisvert, Claude Poirier et Claude Verreault (dir.), Québec, Les Presses de l'Université Laval, pp.89-97.
- GINGRAS, J.-F. (1867) *Manuel des expressions vicieuses les plus fréquentes*, Outaouais, Imprimerie du Canada.
- HALLIG, Rudolf et Walther von Wartburg (1963) *Système raisonné des concepts pour servir de base à la lexicographie. Essai d'un schéma de classement*, 2e édition, Deutsche Akademie der Wissenschaften zu Berlin, Berlin, Akademie-Verlag.
- JUNEAU, Marcel (1977) *Problèmes de lexicologie québécoise. Prolégomènes à un Trésor de la langue française au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- LAPIERRE, André (1981) «Le manuel de l'abbé Thomas Maguire et la langue québécoise au XIXe siècle» dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 35, n°3, pp.337-354.
- LAVOIE, Thomas, Gaston Bergeron et Michelle Côté (1985) *Les parlers français de Charlevoix, du Saguenay, du Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord*, Québec, ministère des Communications.
- MAGUIRE, Thomas (1841) *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge et suivi d'un recueil de locutions vicieuses*, Québec, Fréchette & Cie.

- MANSEAU, J.-A. (1881) *Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada avec leur correction suivi d'un Dictionnaire canadien*, Québec, J.-A. Langlais.
- PATRY, Richard (1982) «Compte rendu du *Dictionnaire de la langue québécoise de Léandre Bergeron*» dans *Revue québécoise de linguistique*, vol. 12, n°1, pp.209-216.
- POIRIER, Claude (1986) «Les avenues de la lexicographie québécoise» dans *La lexicographie québécoise. Bilan et perspectives*, Lionel Boisvert, Claude Poirier et Claude Verreault (dir.), Québec, Les Presses de l'Université Laval, pp.269-280.
- POTIER, Pierre (1743-1758) «Façons de parler proverbiales, triviales figurées, etc. des Canadiens au XVIII^e siècle», dans *Bulletin du parler français au Canada*, t. 3, 1904-1905, pp.213-220, 252-255, 291-293; t. 4, 1905-1906, pp.29-30, 63-65, 103-104, 146-149, 224-226, 264-267.
- RINFRET, Raoul (1896) *Dictionnaire de nos fautes contre la langue française*, Montréal, Beauchemin. [1897].
- RIVARD, Adjudor (1909) «Compte rendu de Narcisse-Eutrope Dionne, *Le parler populaire des Canadiens français*» dans *Bulletin du parler français au Canada*, t. 7, pp. 361-375.
- ROULLAUD, Henri (1908) *Rectification du vocabulaire*, Montréal, H. Bousnel.
- SEUTIN, Émile, André Clas et Manon Brunet (1979-1982) *Richesses et particularités de la langue écrite au Québec*, Montréal, Université de Montréal. [8 fascicules].
- SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA (1930) *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1968. [reproduction de l'édition de 1930].
- TRÉSOR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC (1985) *Dictionnaire du français québécois. Volume de présentation*, Claude Poirier (dir.), Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- TRUDEAU, Danielle (1982) *Léandre et son péché*, Montréal, Hurtubise H.M.H.
- VIGER, Jacques (1810) «Néologie canadienne ou dictionnaire des mots créés en Canada et maintenant en vogue; ...» dans *Bulletin du parler français au Canada*, t.8, 1909-1910, pp.101-103, 141-144, 183-186, 234-236, 259-263, 295-298, 339-342.
- VINAY, Jean-Paul et al. (1962) *Dictionnaire canadien français-anglais, anglais-français*, Toronto, McClelland and Stewart.